

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE CONFLANS-EN-JARNISY 54800

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

OBJET

**Demande de subvention
DETR 2025 pour un
aménagement sécuritaire
(plateau ralentisseur) rue
de Verdun**

Délibération n° 33/2024

DATE DE LA CONVOCATION

6 septembre 2024

Nombre de conseillers
en exercice : 19

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 17

L'AN deux mille vingt quatre, le 13 septembre
A 20h.30, le Conseil Municipal de CONFLANS-EN-JARNISY,
Légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence
de Monsieur LEMEY, Maire

Etaient présents :

Monsieur Alain LEMEY, Madame Christine BILLON, Monsieur Frédéric MAURICE,
Madame Christine BECKER, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Virginie LACREUSE,
Monsieur Denis DOYEN, Monsieur Francis SACHER Madame Laurence KARDACZ,
Monsieur René FORESTAT, Madame Caroline COLLINET, Monsieur Ali ROUIGUI,
Madame Anne-Gaëlle ACHARD, Monsieur Denis HANRIOT, Monsieur Daniel
BALTAZARD.

formant la majorité des membres en exercice

Etaient représentés : Monsieur Eric TILLAND (a donné pouvoir à Madame Virginie
LACREUSE, Madame Nathalie JOURDAN (a donné pouvoir à Monsieur Daniel
BALTAZARD),

Etait excusée : Madame Sandrine DOUCOURÉ

Etait absente : Madame Nicole GOETZ

Madame Laurence KARDACZ a été désignée comme secrétaire de séance.

Le plan de financement prévisionnel de ce projet est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Honoraires : - maîtrise d'œuvre	5 450,00 €	Fonds Amendes de police	57 651,50 €
Travaux d'aménagement	109 853,00 €	Dotation d'équipement des territoires ruraux	40 000,00 €
		Autofinancement	17 651,50 €
TOTAL	115 303,00 €	TOTAL	115 303,00 €

Vu que le projet de travaux d'aménagement d'un plateau ralentisseur rue de Verdun, dont le montant total est estimé à 115 303 € HT, peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de valider ce projet de travaux d'aménagement d'un plateau ralentisseur rue de Verdun
- de valider le plan de financement correspondant,
- de solliciter la subvention la plus élevée possible auprès de l'Etat dans le cadre de la D.E.T.R. 2025,
- de prendre en compte la différence induite par le refus d'une des subventions sollicitées ou par l'attribution d'une subvention à un montant différent de celui figurant dans le plan de financement
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces en lien avec cette demande de subvention.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Alain LEMEY



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE CONFLANS-EN-JARNISY 54800

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

OBJET

Approbation d'une convention avec le Conseil Départemental pour un aménagement sécuritaire (plateau ralentisseur) rue de Verdun (RD 603)

Délibération n° 34/2024

DATE DE LA CONVOCATION

6 septembre 2024

Nombre de conseillers
en exercice : 19

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 17

L'AN deux mille vingt quatre, le 13 septembre

A 20h.30, le Conseil Municipal de CONFLANS-EN-JARNISY,

Légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur LEMEY, Maire

Etaient présents :

Monsieur Alain LEMEY, Madame Christine BILLON, Monsieur Frédéric MAURICE, Madame Christine BECKER, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Virginie LACREUSE, Monsieur Denis DOYEN, Monsieur Francis SACHER Madame Laurence KARDACZ, Monsieur René FORESTAT, Madame Caroline COLLINET, Monsieur Ali ROUIGUI, Madame Anne-Gaëlle ACHARD, Monsieur Denis HANRIOT, Monsieur Daniel BALTAZARD.

formant la majorité des membres en exercice

Etaient représentés : Monsieur Eric TILLAND (a donné pouvoir à Madame Virginie LACREUSE, Madame Nathalie JOURDAN (a donné pouvoir à Monsieur Daniel BALTAZARD),

Etait excusée : Madame Sandrine DOUCOURÉ

Etait absente : Madame Nicole GOETZ

Madame Laurence KARDACZ a été désignée comme secrétaire de séance.

Vu les lois de décentralisation 82-213 du 2 mars 1982, 83-8 du 7 janvier 1983 et 83-663 du 22 juillet 1983,

Vu le Code de la voirie *routière* notamment ses articles L.131-1 à L.131-8 et R.131-1 à R.131-10,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.2212.1 et sq.,

Vu la délibération de l'assemblée départementale du 20 juin 2011 adoptant le nouveau règlement départemental de voirie,

Considérant que la commune de Conflans en Jarnisy souhaite réaliser un aménagement sécuritaire (plateau ralentisseur) rue de Verdun (RD 603) et qu'il convient alors d'établir une convention avec le Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention entre la commune de Conflans-en-Jarnisy et le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle pour la réalisation d'un aménagement sécuritaire (plateau ralentisseur) rue de Verdun (RD 603),

- d'autoriser le Maire à signer ladite convention qui sera annexée à la délibération.



Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Alain LEMEY

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE CONFLANS-EN-JARNISY 54800

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

OBJET

Dénomination et
numérotation d'une
nouvelle rue

Délibération n° 35/2024

DATE DE LA CONVOCATION

6 septembre 2024

Nombre de conseillers
en exercice : 19

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 17

L'AN deux mille vingt quatre, le 13 septembre
A 20h.30, le Conseil Municipal de CONFLANS-EN-JARNISY,
Légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence
de Monsieur LEMEY, Maire

Etaient présents :

Monsieur Alain LEMEY, Madame Christine BILLON, Monsieur Frédéric MAURICE,
Madame Christine BECKER, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Virginie LACREUSE,
Monsieur Denis DOYEN, Monsieur Francis SACHER Madame Laurence KARDACZ,
Monsieur René FORESTAT, Madame Caroline COLLINET, Monsieur Ali ROUIGUI,
Madame Anne-Gaëlle ACHARD, Monsieur Denis HANRIOT, Monsieur Daniel
BALTAZARD.

formant la majorité des membres en exercice

Etaient représentés : Monsieur Eric TILLAND (a donné pouvoir à Madame Virginie
LACREUSE, Madame Nathalie JOURDAN (a donné pouvoir à Monsieur Daniel
BALTAZARD),

Etait excusée : Madame Sandrine DOUCOURÉ

Etait absente : Madame Nicole GOETZ

Madame Laurence KARDACZ a été désignée comme secrétaire de séance.

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à
donner aux voies y compris les voies privées ouvertes à la circulation,

Considérant qu'il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours
(SAMU, pompiers, gendarmes), le travail des préposés de la poste et d'autres services
publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des
immeubles et de procéder à leur numérotation.

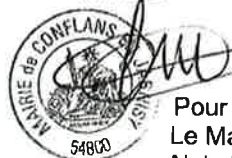
Considérant qu'une nouvelle habitation a été construite au lieu-dit « Aux Viviers » et qu'il
convient de dénommer la voie d'accès (entre le n°35 et n°39 de la rue de Verdun) à cet
immeuble et de procéder à sa numérotation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter la dénomination suivante pour la voie d'accès à une nouvelle
construction située au lieu-dit « Aux Viviers » (parcelles cadastrées AD 666 et
AD 578) :

RUE DES VIVIERS

- d'attribuer le numéro 3 à cet immeuble



Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Alain LEMEY